



Refus titre de séjour sans oqtf

Par **kitron94**, le **11/08/2009** à **13:27**

Bonjour,rnrnJ'ai fait une demande de carte de séjour vie privée et familiale (naissance en France et présence ma famille en France). Après 10 mois d'attente, sans réponse, hier je me suis renseigné à la préfecture, la personne au guichet m'a dit que mon dossier est classé sans suite, sans obligation de quitter le territoire.rnrnJe voudrais savoir pourquoi j'ai eu un refus sans être reconduit à la frontière ?rnet je voudrais savoir le recours au préfet et au tribunal prend combien de temps ?rnrnMerci.

Par **anais16**, le **12/08/2009** à **22:20**

Bonjour,rnrnvous avez la chance que la préfecture vous ai délivré un refus implicite. Ce cas très rare suppose que la préfecture a rejeté votre demande mais n'a pas souhaité vous délivrer d'obligation de quitter le territoire français. Les reconduites à la frontière n'ont rien de systématique en cas de rejet, elles interviennent plutôt lors d'une interpellation par la police.rnrnVous pourriez donc faire un recours à tout moment pour rejet implicite avec votre récépissé comme preuve que vous avez déposé une demande à telle date.rnVous pouvez donc tout à fait redéposer une demande, avec un dossier encore plus complet du fait de votre présence supplémentaire durant tout ces mois d'attente.rnrnAttention cependant, soyez vigilante! A l'heure actuelle, vous êtes fichée; ce qui suppose que la préfecture connaît votre adresse et peut très bien vous envoyer la police pour vous interpellier. De plus, si vous allez en Préfecture, vous figurerez dans les fichiers donc méfiez vous d'une éventuelle convocation piège.

Par **kitron94**, le **12/08/2009** à **23:04**

merci pour votre réponse j'aimerais savoir est ce que j'ai le droit d'avoir cette réponse sur papier parce que j'ai eu juste oralement pour que je fasse le recours? et pour le recours ça peu durerait combien de temps pour le préfet et pour le tribunal administratif? parce que d'après mes connaissances le tribunal administratif prend 2 ans au plus pour traiter le dossier? merci

Par **anais16**, le **13/08/2009** à **10:44**

Bonjour, un rejet implicite, comme son nom l'indique, est implicite; donc pas de rejet écrit. Vous pourriez toujours tenter un recours malgré tout, mais sans OQTF vous ne seriez pas prioritaire. Les délais seraient alors allongés à 8 mois environ selon les TA. Plutôt que de partir sur cela, je vous conseillerai de redéposer un dossier en préfecture; en espérant cette fois avoir une réponse écrite positive ou négative.

Par **kitron94**, le **13/08/2009** à **16:53**

bonjour merci encore pour votre réponse quelque chose vous me proposé de faire dans les prochains jours de A jusqu'à Z (les recours affaire? et à qui? et le temps d'attente pour ces procédures?) je vous précise que j'ai eu un diplôme en informatique réseau d'une école supérieure privée à Paris et que je suis né en France et j'ai toute ma famille proche en France sauf ma sœur au pays. merci

Par **anais16**, le **13/08/2009** à **16:58**

De A à Z, je vous conseille: prendre un avocat spécialisé en droit des étrangers pour qu'il fasse un recours au tribunal administratif contre le refus implicite de délivrance de titre de séjour par la préfecture. Une fois que l'avocat aura déposé le recours au greffe du TA, vous n'aurez plus qu'à attendre de longs mois que le juge vous convoque et rende son verdict. C'est une procédure écrite, donc le dossier doit impérativement être "béton" car le jour de l'audience il n'y a pas de plaidoirie de l'avocat. Sinon: montez à nouveau un dossier et allez le déposer en préfecture attendez une réponse ou sinon vous pourrez considérer qu'au bout de 4 mois c'est à nouveau un rejet implicite faites un recours

Par **kitron94**, le **13/08/2009** à **18:54**

bonjour j'ai déjà un avocat et celui qui a déposé la demande à la préfecture. et concernant le recours au tribunal administratif l'avocat m'a dit il faut attendre 3 ans pour le tribunal me convoque est ce que c'est vrai ou pas?

Par **anais16**, le **13/08/2009** à **19:00**

Trois ans, cela me semble vraiment excessif en procédure de droit des étrangers!!!

Par **kitron94**, le **13/08/2009** à **20:49**

bonjourrnj'ai contacté mon avocat,il ma dit qu'il a deposé un recours au prefet le 18juinrnje vodrais savoir il faut attendre combien de mois pour le recours?rnautre chose et ce que vous voyez que il'est important d'envoyer un recours au minster de l'igration?MERCI

Par **anais16**, le **13/08/2009** à **21:12**

Les recours gracieux et hierarchique ne servent à rien!rnLes préfectures et le ministère sont débordés, ne font pas de cas par cas et ne répondent pas à ce type de recours, donc autant vous dire que seul un tribunal vous donnera gain de cause. Votre avocat devrait pourtant le savoir...

Par **citoyenalpha**, le **23/01/2013** à **16:35**

Bonjourrnje ne comprends pas votre demande de carte de séjour!rnVous êtes né en France, vous résidez en France et vous avez séjourné plus de 5 ans sur le territoire depuis l'âge de 11 ans.rnVous avez donc acquis automatiquement à votre majorité la nationalité française d'où le rejet de votre demande puisqu'un français n'a point besoin d'une carte de séjour.rnY a une incohérence dans vos propos...?rnRestant à votre disposition.

Par **marie4**, le **21/08/2013** à **22:38**

salu à tous j

Par **Aghilas59**, le **14/11/2013** à **12:16**

bonjour:rnentré en 2003 etudiant jusqu'a 2010 j'ai deposer un dossier avec Cdi dans la securité,hors domaine d'etude;dans le cadre de la circulaire Valls.Mon dossier a été rejeté par la DIRECCT mais pas de decision de prefet donc pas de quitte?peut etre a cause de la presence des 10 ans???Inexculsaable apres 10 ans de presence???quelqu'un peut m'eclairer???merci!

Par **Aghilas59**, le **14/11/2013 à 12:19**

meme cas que kitron!!!refus titre sejour sans oqt!

Par **alterego**, le **14/11/2013 à 12:59**

Bonjour,rnrnQuelle est votre nationalité ?rnrnMotif du refus ?rnrnCordialement

Par **océan77**, le **14/11/2013 à 18:04**

Bonjour a tous rnMessage a anaisrnÀ ton le droit de redeposé un dossier de regularisation après un rejet implicite ???rnDans combien de temps on pourrai redepose un dossier ?? rnMerci de me répondre rnCdlt

Par **océan77**, le **17/11/2013 à 17:32**

Bonjour bobernDésolée j'ai rien compris

Par **océan77**, le **17/11/2013 à 18:04**

BonjourrnNon j'ai rien reçu de la préfecture c'est ce qui me laisse penser que c'est un rejet implicite

Par **océan77**, le **17/11/2013 à 18:09**

RebonjourrnJ'ai déposé un dossier le 14 juin ça fait 5 mois je suis passe à la préfecture récemment et la dame me dit que mon dossier est en cours d'instruction rnJe viens de lire ton poste et toi ta déposé dans quel préfecture ?? Et ça fait combien de temps que ta déposé ?? C ta première demande ???rnMerci de me répondre

Par **océan77**, le **17/11/2013 à 18:14**

BjrrnTu répond de quel préfecture ???rnÇa fait combien de temps que ta déposé ??rnCdlt

Par **alterego**, le 17/11/2013 à 18:17

Bonjour,rnrnLe Conseil d'Etat a rappelé que **le Préfet peut refuser un titre de séjour sans pour autant l'assortir d'une OQTF**. rnrnL'article L.511-4 du **Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile** devrait satisfaire votre curiosité.rnrnCordialement

Par **océan77**, le 17/11/2013 à 18:22

Merci alterego pour votre réponse rnDites moi svp es ce que on peut redepose un dossier après un rejet implicite ???rnAprès combien de temps ??rnMerci de me répondre

Par **Bobe**, le 27/11/2013 à 23:24

Bon soir mon massage s adresse à kiltron 94 je voulez savoir coment c est terminé votre problème merci de me répondre

Par **orani31**, le 06/12/2013 à 21:20

bsr et slm a tt le monde j'ai une quastion SVP je suis algérien venu en france en 2012 la safé 22 mois que je ss la le moi de juin je me suis marié avec une française j'ai déposé une demande pour une 1er titre de sejour il mon donné un réssipicé de 4 mois 1mois passé il mon convoqui moi et ma femme a la préfeteur pour entertien apré j'ai renovlé mon réssipicé 2eme de 4 mois et dans les 2 mois qui suit il mon convocqui encore pour que je ramen 290 erou j'ai parté il son pré les timbre de 290e et il mon dilivré juste une autorisation de 5 mois et la j'ai rien compré ???

Par **masmouma**, le 30/05/2014 à 15:06

bonjourrnj'ai fait une demande de titre de sejour pour ma mere aupres de sous prefecture du raincy car tout ces enfant sont en france et on la prend en charge mais c'etait un refus implicite on a pris un avocat qui a fait un recours gracieux aupres de la prefecture depuis 4 mois mais ya toujours rien est ce que cela va prendre beaucoup de temps est ce que a la du chance d'avoir ces papier en tant que ces enfants sont francais?merci pour votre reponce

Par **Midi1988**, le 31/05/2014 à 11:30

Bonjour rnJe suis tunisien arriver en France en 2011 sans visa marie en 2013 et je vie avec ma femme depuis 2012 j'ai déposer une demande de titre de séjour en février 2014 et j'ai eu

un récépissé et aujourd'hui j'ai reçu une lettre recommandée de la préfecture. rn_Suite à votre demande de titre de séjour, je vous prierai de vous présenter à la préfecture bureau de l'immigration, de l'intégration, de l'identité et du développement solidaire bd le mercredi 04 juin 2014 à 16h15 muni de votre passeport et de la présente. rnJe veux savoir si ce normal et pourquoi cette lettre car depuis j'ai des boules au ventre merci

Par **Midi1988**, le **31/05/2014 à 11:42**

Bonjour rnJe suis tunisien arriver en France en 2011 sans visa marie en 2013 et je vie avec ma femme depuis 2012 j'ai déposer une demande de titre de séjour en février 2014 et j'ai eu un récépissé et aujourd'hui j'ai reçu une lettre recommandée de la préfecture. rn_Suite à votre demande de titre de séjour, je vous prierai de vous présenter à la préfecture bureau de l'immigration, de l'intégration, de l'identité et du développement solidaire bd le mercredi 04 juin 2014 à 16h15 muni de votre passeport et de la présente. rnJe veux savoir si ce normal et pourquoi cette lettre car depuis j'ai des boules au ventre merci